

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 26 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 20 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Jean Pierre FROMONTEIL À Eric COUVEZ, Liliane NGENDAHAYO À Guylaine YHARRASSARRY, Joao DE OLIVEIRA À Driss SAÏD, Françoise DELABY À Marcel COTTIN, Mohamed HARIZ À Hélène CRENN, Bernard FLOC'H À Matthieu ANNÉREAU

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jocelyn BUREAU

DÉLIBÉRATION : 2023-072

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

DÉLIBÉRATION : 2023-072  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

**RAPPORTEUR : Alain CHAUVET**

La ville de Saint-Herblain est attachée à l'accessibilité pour tous. En lien avec les acteurs internes et externes, la Ville et plus particulièrement sa Mission Citoyenneté et égalité des droits anime depuis plusieurs années, la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA). Dans ce cadre et au regard de ses obligations réglementaires, elle produit chaque année un rapport annuel d'activités destiné à faire connaître les différents travaux effectués dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées et âgées sur la commune, mais aussi les actions mises en place permettant l'intégration sociale de ces personnes.

Pour 2022, le rapport annuel présente les réalisations dans les domaines de :

- La voirie et l'espace publics et la continuité de la chaîne de déplacement
- Les services de transports collectifs et intermodalités
- L'accessibilité du cadre bâti-Etablissements recevant du public
- L'accessibilité dans les services de la Ville

Comme l'année précédente, le début de l'année 2022 a été marqué par la crise de la COVID19. Les contraintes sanitaires imposées pour l'accueil de public ou l'organisation de réunions n'ont pas permis de réaliser la revue de site habituelle de fin janvier. Toutefois, à partir du printemps 2022, les instances de la CCA vont retrouver leur déroulement normal.

Quelques exemples de réalisations et de projets menés en 2022 ou à venir dans le cadre de la CCA :

**1- Les améliorations et interventions sur l'espace public en 2022**

- Vigneau : Reprise de la signalisation horizontale de 8 places PMR au niveau du gymnase + mise en accessibilité du site Vigneau Rugby au droit des tribunes
- Gymnase Sensitive : Aménagement d'un parking avec création de 2 places PMR + bandes de guidage
- Square Allende : Aménagement de circulations PMR

**2- L'éducation inclusive**

- L'accompagnement de la démarche inclusive par le Pôle Appui Ressources d'Handisup. Les équipes éducatives des temps péri et extra scolaires d'Hessel, du Soleil Levant et de la Gournerie sont accompagnés par le pôle Appui Ressources d'Handisup sur les 2 axes suivants :
  - Favoriser les liens de confiance entre les équipes et les familles,
  - Soutenir les équipes.

- L'investissement en matériel spécifique pour mise en place de malles « inclusion » dans chaque école.

A l'été 2022, une commande de matériel (tentes, casques, feux tricolores, balles sensorielles, timer...) a permis la constitution de malles dédiées à plusieurs sites périscolaires. La ville a eu un soutien financier de la CAF sur cette action.

Ce matériel est acquis entre autre, en vue de :

- Favoriser l'autorégulation, le retour au calme,
- Créer des espaces contenant et sécurisants,
- Permettre une meilleure concentration et attention.

### **3- Maison des Arts**

La question de l'accessibilité est abordée de manière globale en considérant l'ensemble des publics de la Maison des Arts, spectateurs, élèves et amateurs. La MDA a pour projet de :

- Mieux identifier les besoins spécifiques des publics pour la pratique artistique
- Identifier 2 référents handicap
- Mettre en place des parcours individuels adaptés
- Expérimenter de nouvelles propositions collectives
- Développer les partenariats sur le territoire
- Renforcer la qualité de l'accueil et la lisibilité de l'offre

### **4- Direction des Ressources Humaines**

En 2022, sous l'impulsion de la DCU, le Pôle formation a formalisé un parcours intra à destination des agents d'accueil des différentes directions concernées. Ce dispositif mené par le CNFPT vise à harmoniser les pratiques et professionnaliser les agents chargés des accueils. Un module « Accueil des personnes en situation de handicap » est inscrit au parcours, une trentaine d'agents seront formés en 2023 sur cette thématique.

### **5- les actions de la Commission Communale pour l'Accessibilité**

Dans le domaine du handicap, l'année 2022 a été marquée par la signature de la nouvelle convention entre la ville et l'APAJH44 concernant l'accueil dans les services de la commune d'apprentis ou de stagiaires en situation de handicap. La mission a travaillé avec l'APAJH44 sur la réactualisation de la convention et avec la DRH sur la mise en place d'outils de suivi des demandes de stages ou d'apprentissages en provenance de l'APAJH44.

### **6- Les Actions de la Mission citoyenneté et égalité des droits dans le cadre des revues de sites CCA**

Espace Georges BRASSENS (Zénith), création de places supplémentaires PMR et taille des haies à hauteur pour que les personnes en situation de handicap soient visibles depuis la route. Après sa présentation au Conseil Municipal, le rapport annuel d'activités 2022 sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, au Président du Conseil Départemental, ainsi qu'à tous les membres de la CCA.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité 2022.

**Le Conseil, prend acte de la présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité 2022.**

Saint-Herblain le : 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Le Maire

Jocelyn BUREAU

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 29/06/2023

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 29/06/2023